

RAPPORT DE LA REGISTRAIRE AU CONSEIL

Le 7 décembre 2023

Table des matières

	Page
INTRODUCTION	3
FAITS SAILLANTS	3
Certification accélérée et demandes du ministre	3
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel	4
Augmentation de rapports d'employeurs et de plaintes du public.....	4
Bourses d'études.....	5
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE	6
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence.....	6
2. Gérer les risques plus stratégiquement	11
3. Améliorer l'engagement des partenaires.....	13
STATISTIQUES.....	15
Ressources humaines.....	15
Services aux postulants et aux membres	15
Statistiques sur les membres	17
Bibliothèque Margaret-Wilson	17
Normes d'exercice et agrément	17
Enquêtes et conduite professionnelle.....	20
Politique, gouvernance et tribunaux	23

INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le quatrième rapport trimestriel de l'Ordre en 2023. Le rapport s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre qui figurent dans le plan stratégique de 2018, et rend compte des statistiques et activités du troisième trimestre (1^{er} juillet au 30 septembre 2023). Il comprend également des mises à jour sur les récentes activités règlementaires et législatives, les réponses de l'Ordre à cet égard, l'effectif, les Services aux membres et les enquêtes et audiences, entre autres.

FAITS SAILLANTS

Certification accélérée et demandes du ministre

Le 17 avril 2023, le ministre de l'Éducation a demandé des modifications règlementaires en vue de moderniser les processus de formation et de certification du personnel enseignant, et ainsi d'atteindre divers objectifs. À l'issue d'un travail considérable impliquant toutes les divisions de l'Ordre, je suis ravie de vous annoncer de nouveau que les modifications règlementaires demandées par le conseil ont été apportées en juillet 2023.

Bien que j'aie abordé ces modifications règlementaires dans mon dernier rapport, je crois qu'il est important d'en parler de nouveau, car elles entraînent d'importants changements au fonctionnement de l'Ordre. Le certificat temporaire a été mis en place pour répondre à la pénurie de personnel enseignant liée à la pandémie. Le 30 août 2023, le nouveau certificat de qualification et d'inscription transitoire – son remplacement – a été inscrit dans le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner. Les statistiques sur les premiers certificats délivrés figurent plus loin dans le présent rapport. Le certificat temporaire, qui n'est plus accessible aux nouveaux postulants, sera supprimé le 31 décembre 2023.

Le certificat transitoire permet aux étudiantes et étudiants actuellement inscrits à un programme de formation initiale à l'enseignement de la province de travailler à titre d'enseignants agréés de l'Ontario (EAO) alors qu'ils terminent leur programme. Vous trouverez plus d'informations sur le certificat transitoire plus loin dans le présent rapport. Prenez note que l'ancienne variante du certificat transitoire continue d'exister, mais a été renommée «certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties)».

En outre, on a apporté des modifications au Règlement sur les pratiques d'inscription équitables de l'Ordre. Lorsque ces changements entreront en vigueur le 31 décembre 2023, l'Ordre disposera de nouveaux délais pour rendre une décision concernant l'inscription de tous les nouveaux postulants (postulants de l'Ontario, visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre ou formés à l'étranger). En particulier, l'Ordre disposera désormais de 60 jours ouvrables pour rendre une décision concernant les enseignants formés à l'étranger, contre 120 jours civils auparavant.

Nous continuons de participer aux réunions du groupe de travail avec le Ministère et d'autres partenaires au sujet des dernières modifications demandées dans la lettre du ministre datée du 17 avril 2023.

Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel

Accès prolongé

À la demande des membres de la profession enseignante et à la suggestion du conseil, les membres ont désormais l'accès permanent au programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel après l'avoir réussi. Les membres et les postulants qui n'ont pas encore suivi le programme continuent d'y avoir pleinement accès via leur dossier en ligne sur le site web de l'Ordre.

Efforts en matière de conformité

L'Ordre continue de déployer des efforts pour augmenter le taux de conformité des membres en règle. Pour souligner l'importance du respect de cette obligation et de l'adoption d'une approche préventive, notons que nous avons révoqué en moyenne 22 autorisations d'enseigner au cours des cinq dernières années pour des questions liées à des mauvais traitements d'ordre sexuel infligés à des élèves.

Voici les statistiques d'achèvement du programme au 30 septembre 2023 :

- Exigence remplie – 216 254;
- Exigence non remplie – 10 017;
- À suivre – 209 (membres ayant demandé et obtenu une prolongation).

À la mi-septembre, afin d'aider les conseils scolaires à identifier leurs employés membres de l'Ordre qui n'ont pas suivi ce programme obligatoire, nous leur avons envoyé la liste de ceux ayant la notation «Exigence non remplie». Les renseignements fournis sont les mêmes que ceux accessibles au public et affichés au tableau public (Trouver un membre), mais ont été transmis sous forme agrégée aux conseils scolaires afin de promouvoir le respect de la loi.

Nous explorons la possibilité d'imposer des suspensions administratives aux enseignants qui ne terminent pas le programme. Une suspension administrative empêchera un membre de travailler dans des écoles financées par les fonds publics jusqu'à ce qu'il ait terminé le programme. Plus que jamais, il est essentiel que nos membres qui n'ont pas encore suivi le programme le fassent immédiatement.

Bien que la réglementation ne permette pas d'exempter les membres de suivre le programme, nous avons travaillé avec le fournisseur du programme, le Centre canadien de protection de l'enfance (C3P), pour nous assurer que des accommodements sont en place pour les membres et les postulants qui ne sont pas en mesure de suivre le programme et de passer le test final dans son format original. Les personnes qui ont besoin d'accommodements peuvent disposer d'options de rechange en communiquant avec le C3P par l'entremise de son site web à www.protectchildren.ca/fr/.

Augmentation de rapports d'employeurs et de plaintes du public

L'Unité des préoccupations initiales continue de recevoir un nombre croissant de rapports d'employeurs et d'expressions de préoccupations de la part du public, ce qui entraîne une augmentation correspondante de dossiers transférés à l'Unité des enquêtes. Les données révèlent une augmentation des plaintes et des rapports liés à l'utilisation des médias

sociaux par les membres, ainsi qu'à des comportements discriminatoires et racistes. Les données ne montrent aucun signe de déclin.

L'augmentation du nombre de plaintes liées à l'utilisation des médias sociaux pose des défis au personnel de l'Unité des préoccupations initiales, de l'Unité des enquêtes et de l'Unité de la conduite professionnelle, ainsi qu'au comité d'enquête, et ce, en raison du nombre de dossiers et de la question de la liberté d'expression des membres dans le cadre réglementaire de l'Ordre. Le comité de discipline est également confronté à ce dernier défi lorsqu'il est saisi de ce type de dossiers. Vous trouverez plus de détails sur les statistiques relatives à l'Unité des préoccupations initiales et à l'Unité des enquêtes plus loin dans le présent rapport.

Bourses d'études

Le programme de bourses de l'Ordre accorde quatre bourses de 1 500 \$ à des étudiants exemplaires inscrits à un programme de formation à l'enseignement en Ontario. Cette aide financière directe aide les futurs enseignants et enseignantes qui se passionnent pour les idéaux les plus élevés de l'enseignement et qui ont fait preuve de courage et de persévérance.

Nous octroyons ces bourses grâce à des dons et nous les versons directement aux personnes selon les critères du programme. C'est le personnel de l'Ordre qui gère le programme, ses investissements et le processus de sélection. Le processus de candidature est entièrement électronique et s'est déroulé entre janvier et août 2023. Cette année, nous avons reçu 131 candidatures, et voici les lauréates et le lauréat des bourses cette année :

Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson

Nommée en l'honneur du deuxième registraire et chef de la direction de l'Ordre. Les candidats doivent obtenir des résultats scolaires exceptionnels tout en démontrant un haut niveau de préparation à la formation à l'enseignement.

Remise à : Sanya Cardoza, Institut universitaire de technologie de l'Ontario

Bourse pour la résilience Brian-P.-McGowan

Nommée en l'honneur du quatrième registraire et chef de la direction de l'Ordre. Les candidats doivent faire preuve de résilience face à l'adversité, de ténacité et de capacité à surmonter des obstacles importants pour atteindre leurs objectifs scolaires et sociaux afin de poursuivre une carrière dans la profession enseignante.

Remise à : b Wrauley, Université Nipissing

Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire

Décernée à un étudiant ou à une étudiante de la formation à l'enseignement de l'Ontario se préparant à enseigner aux cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire. Les candidats doivent démontrer un haut niveau de préparation à la formation à l'enseignement par des exemples d'engagement communautaire, de culture générale et d'expériences de vie.

Remise à : Tom Friesen, Université Wilfrid-Laurier

Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur

Décernée à un étudiant ou à une étudiante de la formation à l'enseignement de l'Ontario se préparant à enseigner aux cycles intermédiaire et supérieur. Les candidats doivent démontrer un haut niveau de préparation à la formation à l'enseignement par des exemples d'engagement communautaire, de culture générale et d'expériences de vie.

Remise à : Ana Kraljvecic, Université York

Nous publierons de plus amples informations sur chacun de nos lauréats méritants de 2023 dans les prochains numéros de *Des nouvelles de l'Ordre* et sur les médias sociaux de l'Ordre.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE

1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence

Assemblée annuelle des membres

Cette année, la promotion de l'assemblée annuelle des membres a débuté à la mi-septembre au moyen d'articles publiés dans les numéros de septembre et d'octobre de *Des nouvelles de l'Ordre* et dans le numéro de septembre de *La Norme*. L'assemblée virtuelle a eu lieu le 24 octobre 2023. Un enregistrement a été mis en ligne pour ceux qui n'ont pas pu assister en direct.

Sondage Regard sur l'enseignement

Regard sur l'enseignement : sondage auprès du personnel enseignant agréé de l'Ontario est une nouvelle étude qui fournit de l'information sur divers aspects des membres de l'Ordre, dont les tendances en matière d'emploi, l'attrition du personnel enseignant et des données démographiques. Plus de 16 000 membres ont répondu à ce sondage volontaire, établissant une base sur laquelle élaborer une étude élargie qui tiendra compte des objectifs du plan stratégique pour 2024-2028 et des facteurs de réussite associés. On présentera un survol du rapport sur le sondage au conseil à sa réunion du 7 décembre 2023.

Qualifications additionnelles

Lors de sa réunion du 27 septembre 2023, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a approuvé le gabarit révisé de lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA). Ce gabarit fournit un cadre pour l'élaboration des plus de 1 000 cours menant à une QA offerts en Ontario. Il établit les concepts fondamentaux et les éléments qui doivent être abordés dans les cours et programmes menant à une QA agréés. En janvier 2022, l'Ordre a introduit un nouveau gabarit pour la première fois depuis plus de dix ans. Fondé sur la recherche et la consultation des partenaires en éducation concernés, le nouveau gabarit accorde la priorité à la transparence par l'utilisation d'un langage clair ainsi qu'à la responsabilité par l'introduction d'une approche fondée sur des critères pour l'agrément des cours menant à une QA. Des ajustements y ont été apportés au cours du troisième trimestre en réponse à l'analyse de la rétroaction initiale sur la mise en œuvre. Le gabarit approuvé par le comité sera utilisé pour toutes les futures lignes directrices de cours menant à une QA, ainsi que pour celles qui sont en cours de production. Le gabarit est mis à la disposition des fournisseurs sur la plateforme Carrefour des QA.

L'Ordre a également revu et mis à jour les critères d'admissibilité des fournisseurs de cours et programmes menant à une QA dans le domaine du leadership scolaire et systémique.

Les consultations provinciales lors du deuxième trimestre de 2023 ont orienté l'examen des critères, et les exigences d'admissibilité ont été révisées au troisième trimestre. La politique mise à jour inclut les instituts autochtones parmi les fournisseurs admissibles du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQP), du cours menant à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école (CQPD), du programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS), et du cours menant à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision (CQPAS). Les critères d'admissibilité des fournisseurs de QA à jour figurent dans la [note de service](#) de l'automne 2023.

Le conseil a approuvé l'ajout de la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme* au Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner. L'élaboration des lignes directrices pour ce nouveau cours se poursuit ce trimestre. Universitaires, chercheurs, praticiens, experts en la matière et leaders du système représentant des facultés d'éducation, des conseils scolaires, des fournisseurs de QA et des organismes communautaires de toute la province contribuent à l'ébauche de ces lignes directrices. L'organisme Friends of Simon Wiesenthal Centre for Holocaust Studies a accepté de contribuer à la préface en s'appuyant sur le contenu généré pendant les consultations. Ce nouveau cours s'aligne sur l'annonce du gouvernement voulant que l'Ontario inclue une exigence d'apprentissage obligatoire sur l'enseignement de l'Holocauste dans le curriculum de la 6^e année.

Examens de programmes de formation initiale à l'enseignement

À sa réunion du 10 août 2023, le comité d'agrément a renouvelé l'agrément des programmes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO) de l'Université de Toronto, y compris l'ajout du nouveau domaine d'études mettant l'accent sur l'enseignement du français langue seconde aux cycles primaire-moyen.

De plus, le comité a examiné des modifications apportées à des programmes présentés pour examen par un sous-comité formé de membres suppléants par la présidente du comité. Le comité a confirmé l'agrément des programmes suivants comme modifiés :

- Université Queen's – Programmes consécutif et concurrent de formation à l'enseignement, avec domaine d'études pour enseigner aux cycles intermédiaire-supérieur, avec accent mis sur l'enseignement des matières Santé et éducation physique et Sciences sociales – générales; et
- Université Tyndale – Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde – Déplacement des cours et des stages plus tôt dans le programme pour accommoder le certificat transitoire.

Le comité a également reçu le rapport annuel de l'Université de l'Ontario français sur ce qu'elle compte faire pour que soient supprimées les conditions d'agrément imposées à son programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen.

Exigences pour enseigner l'éducation technologique

Le personnel de l'Ordre continue de consulter les partenaires en vue d'éventuelles modifications des exigences pour enseigner l'éducation technologique. Les consultations récentes ont permis de recueillir les commentaires des partenaires, dont les facultés d'éducation offrant des programmes de formation à l'enseignement de l'éducation technologique, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et ses affiliés, l'Ontario Principals' Council, le Council of Ontario Directors of Education et le Conseil ontarien de l'éducation en technologie. Nous sommes en train d'examiner ces exigences afin de déterminer la meilleure façon de les aligner sur les exigences de certification de l'enseignement général, et de comprendre comment les obstacles en matière de leadership auxquelles font face les enseignants d'éducation technologique peuvent être surmontés.

Programmes de transition à l'intention des enseignants formés à l'étranger

Certaines facultés d'éducation souhaitent offrir des programmes visant à faciliter la transition des enseignants formés à l'étranger dans le système d'éducation de l'Ontario. Des membres du personnel de l'Unité d'agrément et l'Unité des services aux membres ont rencontré des représentants de l'Université Queen's pour discuter de son certificat d'études supérieures à l'intention des enseignants formés à l'étranger. Ce programme aide à préparer les enseignants formés à l'étranger à l'environnement d'apprentissage en Ontario. L'Ordre a fourni des renseignements sur les exigences en matière d'agrément et d'inscription, et a offert d'organiser des séances d'information pour les étudiants du programme afin de faciliter le processus de demandes d'inscription.

Médias sociaux

La présence globale de l'Ordre sur les médias sociaux [c.-à-d. X (auparavant Twitter), Facebook, LinkedIn, Instagram et YouTube] a continué de croître au cours du troisième trimestre de 2023. Par rapport au deuxième trimestre, notre nombre total d'abonnés a augmenté de 3,6 % (2 255) pour atteindre 65 670. La croissance constante et progressive d'abonnés du deuxième au troisième trimestre indique que le contenu des médias sociaux de l'Ordre est pertinent pour ses publics cibles. L'Unité des communications reste déterminée à tirer parti de cette dynamique, à affiner continuellement ses méthodes et à amplifier la voix de l'Ordre dans l'espace numérique.

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, le nombre total de demandes de renseignements reçues sur les médias sociaux a diminué de 24 %, passant de 221 au deuxième trimestre de 2023 à 174 au troisième trimestre. Ce trimestre a marqué le plus faible nombre de demandes depuis que l'Ordre surveille l'engagement sur ses réseaux sociaux. Ce résultat s'inscrit dans une tendance plus large : une baisse constante des demandes de renseignements depuis mars 2022. Pour renforcer cette tendance à la baisse, l'Unité des communications a mis en place une stratégie ciblée sur les médias sociaux en septembre 2022, laquelle fournit de manière proactive des réponses aux questions les plus courantes, contribuant ainsi à une réduction supplémentaire des demandes de renseignements.

L'Unité des communications continue de surveiller et d'analyser l'efficacité de la stratégie en matière de médias sociaux afin de s'assurer que nous répondons aux besoins et aux demandes de notre public de manière rapide et efficace.

De plus, cette équipe continue de promouvoir les ressources de perfectionnement professionnel offertes à la bibliothèque Margaret-Wilson, comme les livrets, les revues

numériques et d'autres documents. Depuis le dernier rapport, ces ressources ont été consultées 33 782 fois sur les médias sociaux.

Infolettres numériques

Le personnel des Communications suit et analyse les données en ligne concernant nos infolettres numériques, soit *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée aux membres et aux postulants tous les mois) et *La Norme* (destinée au public et envoyée tous les trimestres). Les deux infolettres ont un taux d'ouverture supérieur aux normes du secteur. En moyenne, les courriels relatifs à l'éducation ont un taux d'ouverture de 29 %.

Au cours du troisième trimestre de 2023, *Des nouvelles de l'Ordre* a eu un taux d'ouverture de 59 % en français et de 54 % en anglais. Le taux d'ouverture en anglais a légèrement diminué de 4 %, tandis que le taux d'ouverture en français a augmenté de 2 % par rapport au deuxième trimestre de 2023.

La Norme a eu un taux d'ouverture de 54 % en français, soit une augmentation de 17 %, et a maintenu un taux de 46 % en anglais. Les fluctuations des taux d'ouverture pour les deux infolettres sont un phénomène régulier en raison de la transition entre l'été et le début de l'année scolaire.

Accessibilité et conformité à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario

L'Unité des communications travaille en collaboration avec d'autres membres du personnel pour s'assurer que tous les documents affichés sur le site web de l'Ordre respectent les directives en matière d'accessibilité, comme l'exige la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Elle s'assure également que les vidéos téléversées sur la chaîne YouTube de l'Ordre répondent à ces critères.

Durant le troisième trimestre de 2023, l'Unité s'est concentrée sur l'évaluation et la correction des vidéos et documents suivants afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes d'accessibilité en français et en anglais :

- *Rapport annuel 2022, Rapport sur les pratiques d'inscriptions équitables, Rapport sur la transition à l'enseignement;*
- guides d'inscription (mis à jour);
- vidéos des séances d'information sur l'enseignement de l'Holocauste;
- *Guide d'appui à l'agrément 2023;*
- présentation sur le nouveau certificat transitoire.

Demandes des médias

Nous continuons de recevoir des demandes de renseignements de la part des médias qui suivent des affaires très médiatisées. Nous répondons rapidement en raison de notre engagement pour la transparence. Les questions sur le fonctionnement de l'Ordre au-delà des enquêtes et des affaires disciplinaires ont été limitées ce trimestre. Toutefois, quand nous en recevons, ces questions sont traitées comme une occasion d'informer davantage le public sur le rôle de l'Ordre.

Règlement des plaintes

Le règlement des plaintes offre un moyen de résoudre les affaires au début du processus de plainte qui mène à une décision définitive. Régler les affaires moins significatives par l'entremise de ce processus constitue une utilisation responsable des ressources, permettant à l'Unité des enquêtes de consacrer plus de temps et de ressources aux plaintes plus graves. Les réunions des sous-comités formés à cette fin se déroulent électroniquement en français ou en anglais, selon les besoins.

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023, des sous-comités d'enquête composés d'un seul membre ont ratifié 41 protocoles d'entente avec des membres et l'Ordre. Pour la même période en 2022, les sous-comités avaient ratifié 11 protocoles d'entente en tout. Alors que le nombre de plaintes évaluées pour déterminer si elles se prêtent au programme de règlement des plaintes a augmenté de 24 %, le nombre de règlements a diminué de 260 % par rapport à la même période en 2022.

Le personnel évalue chaque plainte pour déterminer si elle se prête au processus. Comme c'est le cas pour toutes les décisions du comité d'enquête, les résultats du processus de règlement des plaintes ne sont pas rendus publics. Toutefois, le membre en cause, l'employeur et la partie plaignante reçoivent tous une copie de la décision et des motifs du comité d'enquête, ce qui assure la responsabilité. Ce processus nous permet également de régler plus rapidement les plaintes à faible risque, conformément à notre engagement de faire preuve à la fois d'agilité et d'attention envers les membres à qui l'on reproche leur conduite.

Règlement à l'interne

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023, le personnel a évalué neuf affaires renvoyées au comité de discipline pour déterminer si elles pouvaient faire l'objet de poursuites par le personnel interne (18 pour la même période en 2022). Sur ces neuf affaires, quatre (deux en 2022) ont été retenues pour des poursuites internes (44 %) et le reste a été transféré à un avocat externe.

Outre le fait qu'elle a la charge des dossiers à l'interne, l'Unité de la conduite professionnelle continue de donner des consignes relatives aux poursuites, aux sanctions et au calendrier à nos deux équipes juridiques externes. Le personnel aborde également les nouvelles questions dès qu'elles surviennent et contribue à la mise en œuvre des modifications législatives (p. ex., en affichant au tableau public les accusations et les condamnations criminelles portées contre les membres, et en récupérant les coûts liés à la thérapie et aux consultations).

Tribunaux

L'Unité des tribunaux continue d'améliorer le processus disciplinaire afin de mieux répondre aux attentes du public. À cette fin, elle a concentré ses efforts sur la réduction des délais d'audience, l'optimisation du processus disciplinaire et le renforcement de la transparence du processus d'audience. Au troisième trimestre de 2023, le personnel a, entre autres :

- continué de fermer les dossiers d'audience sur une base hebdomadaire plutôt que mensuelle en vue de raccourcir la durée de vie globale d'un dossier;
- travaillé avec un tiers fournisseur pour peaufiner le processus automatisé d'établissement du calendrier utilisé pour sélectionner les membres des sous-comités de discipline et des sous-comités d'aptitude professionnelle;

- continué de travailler sur un projet à plus long terme visant à développer des ressources accessibles au public (c.-à-d. des foires aux questions) qui fourniront des renseignements accessibles et transparents sur les différentes parties de la procédure d'audience, en particulier afin d'informer et d'aider les membres de l'Ordre et du public non représentés dans les procédures disciplinaires ou d'aptitude professionnelle.

2. Gérer les risques plus stratégiquement

Encourager le libre-service et réduire les volumes d'appels

Depuis 2022, l'Unité des communications, en collaboration avec l'Unité du service à la clientèle, s'efforce de réduire le nombre de demandes que le Service à la clientèle reçoit, principalement en améliorant la section «Foire aux questions» de notre site web. Pour ce faire, nous avons utilisé une approche analytique fondée sur les données pour améliorer la foire aux questions en fonction des besoins des utilisateurs. La nouvelle foire aux questions a été lancée en mai 2023.

Entre le deuxième et le troisième trimestre de 2023, le nombre de questions en ligne a diminué de 471, soit une baisse de 32 %. En même temps, le nombre de consultations de la section «Aide» de notre site web a augmenté de 33 671 visites, soit de 41 %. Ces changements sont positifs et suggèrent que les gens trouvent les réponses dont ils ont besoin sur notre site web, réduisant ou éliminant le besoin d'obtenir de l'aide supplémentaire.

Enquêtes

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023, des sous-comités d'enquête formés de trois membres se sont réunis 14 fois. Six de ces réunions s'inscrivaient dans le cadre du calendrier régulier, alors que huit sous-comités ont été convoqués pour des questions saisies ou urgentes. Les sous-comités ont examiné 125 dossiers (40 de ces dossiers ont été examinés par un sous-comité d'enquête formé d'un seul membre). Sept dossiers ont été renvoyés au comité de discipline et aucun au comité d'aptitude professionnelle. Le taux de renvoi aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle était d'environ 6 %, ce qui constitue un taux de renvoi soutenable. Ce taux permet d'assurer que seules les affaires les plus graves sont renvoyées aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle, ce qui signifie que les ressources de ces comités sont concentrées sur les affaires qui soulèvent des questions de protection des enfants et de régie de la profession dans l'intérêt public.

Comme mentionné plus tôt dans le présent rapport, l'Unité des enquêtes continue de recevoir un nombre croissant de dossiers de l'Unité des préoccupations initiales. Les statistiques indiquent qu'il ne s'agit pas d'une anomalie, mais plutôt de la norme. L'Ordre a connu une augmentation marquée du nombre de plaintes liées aux médias sociaux, au racisme et à la discrimination, ce qui explique en partie l'augmentation du nombre de dossiers. Bien que l'Unité continue d'enquêter et que le comité d'enquête continue de traiter les plaintes à un rythme record, le taux de renvoi aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle est resté relativement uniforme. Toutefois, étant donné le nombre de dossiers transférés aux Enquêtes depuis le début de l'année, on peut s'attendre à ce que le nombre de dossiers renvoyés au comité de discipline et leur nature (p. ex., leur complexité) continuent de tenir le comité occupé dans un avenir rapproché. L'autorité statutaire relativement nouvelle qui permet au comité d'enquête de traiter les questions de

capacité à l'étape de l'enquête signifie que le renvoi au comité d'aptitude professionnelle sera l'exception plutôt que la règle.

Conduite professionnelle

En 2023, l'Unité de la conduite professionnelle a continué de gérer les risques de manière plus stratégique des façons suivantes: 1) elle se tient au courant des précédents du comité d'enquête lors de l'évaluation de la pertinence des affaires pour le règlement des plaintes, en veillant à ce que les règlements proposés soient conformes aux décisions antérieures du comité d'enquête et tiennent compte des commentaires des membres du sous-comité d'enquête; 2) elle fait avancer les audiences à l'aide de la technologie de visioconférence et les technologies de partage de documents électroniques, évitant ainsi les retards et réduisant le risque d'une baisse d'attention parmi les participants, et d'autres événements intermédiaires (p. ex., problèmes de santé); et 3) elle continue à offrir aux membres des engagements à démissionner et à ne jamais demander la remise en vigueur de leur certificat dans les cas appropriés, ce qui réduit la nécessité de tenir des audiences couteuses et prolongées dans certains cas, et élimine le risque d'un résultat sous-optimal de l'audience.

L'Unité de la conduite professionnelle continue de respecter un intervalle maximal de 45 jours entre les dates des réunions de règlement des plaintes. Cette stratégie donne la priorité au traitement rapide des affaires prêtes à être examinées par le comité d'enquête, en évitant les retards qui pourraient résulter de l'attente d'un seuil minimum d'affaires prêtes à être examinées.

L'Unité de la conduite professionnelle connaît des records historiques en matière de nombre d'affaires, comme indiqué ci-dessus, avec 40 des 126 décisions du comité d'enquête au cours de la période de référence réglées à l'aide du processus de règlement des plaintes (32 %), et ce taux est en augmentation. L'Unité envisagera d'organiser des groupes d'un seul membre si nécessaire pour s'assurer que les affaires continuent d'être résolues en temps opportun.

Tribunaux

Au cours du troisième trimestre de 2023, le personnel a continué de faire progresser l'engagement continu des tribunaux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) en mettant à jour les processus et les ressources d'audience pour s'assurer que les audiences se déroulent conformément au *Code des droits de la personne de l'Ontario* et qu'elles sont exemptes de harcèlement et de discrimination à l'égard de tout motif de distinction illicite. Par exemple, on a amélioré les processus pour saisir l'orthographe phonétique du nom des participants aux audiences afin de veiller au respect et à la dignité de toutes les personnes qui participent aux procédures disciplinaires ou d'aptitude professionnelle de l'Ordre. On rappelle également aux parties au début de la procédure que le sous-comité ne tolèrera aucun harcèlement ni aucune discrimination en ce qui concerne les motifs protégés par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Le personnel de l'Unité des tribunaux a également élaboré de nouvelles procédures pour régler plus efficacement les affaires soumises au comité de discipline dans les cas où les nouvelles dispositions du paragraphe 30.2 (8) de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* s'appliquent. Ces nouvelles dispositions, entrées en vigueur le 8 juin 2023 au moment où le projet de loi 98 a reçu la sanction royale, permettent au comité de discipline de révoquer le certificat de qualification et d'inscription d'un membre sans tenir d'audience officielle lorsque : 1) la faute professionnelle implique qu'un élève a subi

des mauvais traitements d'ordre sexuel, un acte interdit de pornographie juvénile ou un acte sexuel prescrit; 2) le membre a été condamné en raison d'infraction au *Code criminel* (Canada) pour la même conduite ou été reconnu coupable d'une telle infraction; et 3) il est impossible d'interjeter appel de la procédure criminelle contre le membre. Les participants aux audiences seront informés de l'entrée en vigueur de ces nouvelles procédures simplifiées et des règles de procédure correspondantes.

3. Améliorer l'engagement des partenaires

Activités d'engagement des partenaires

En juillet 2023, l'Ordre a élaboré une courte vidéo d'accueil pour le congrès de l'International Forum of Teacher Regulatory Authorities, afin de promouvoir l'importance de notre rôle en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario.

Le personnel de l'Unité d'agrément continue de travailler avec des organismes autochtones voués à l'éducation et désireux d'offrir des programmes de formation à l'enseignement élaboré par et pour des groupes autochtones. Ce trimestre, des réunions ont eu lieu avec des représentants du First Nations Technical Institute et de l'Indigenous Institutes Consortium afin de fournir des informations sur le processus d'examen d'agrément.

À la fin du mois de juillet, un groupe bilingue d'enseignants associés et expérimentés, de formateurs d'enseignants et d'universitaires dont les recherches portent sur les fonctions de l'enseignant associé et le mentorat s'est réuni pour réviser les lignes directrices menant à la qualification additionnelle *Enseignante associée ou enseignant associé*. Plusieurs membres de l'équipe de rédaction ont formulé des commentaires positifs concernant la diversité géographique, linguistique et expérientielle du groupe.

Chaque année, notre personnel fait des présentations devant des facultés d'éducation afin de fournir aux étudiants des renseignements importants pour les aider à mieux connaître l'Ordre, le processus de certification du personnel enseignant, ainsi que les nombreux services et le soutien offerts à nos membres. En tout, 25 présentations ont eu lieu au cours du troisième trimestre de 2023.

Tout au long de l'année, l'Ordre fait des présentations aux membres inscrits au PQD et au PQAS dans toute la province. Ces présentations renforcent le concept et l'importance de l'autoréglementation, y compris le mandat de l'Ordre d'agir dans l'intérêt public. Le personnel propose aux enseignants agréés de l'Ontario des études de cas interactives pour les aider à comprendre les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, de même que le processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir du point de vue de l'administration. Ces séances sont également l'occasion pour l'Ordre de souligner les ressources mises à la disposition des administrateurs pour les aider dans leur rôle. En juillet 2023, le personnel de l'Ordre a organisé quatre présentations à l'intention des membres inscrits au PQP et une à l'intention de ceux inscrits au PQAS.

En juillet également, l'Ordre a fait deux présentations sur la prise de décision éthique dans le cadre du cours de maîtrise en enseignement intitulé Law, Policy & Ethics (Droit, politique et déontologie) de l'IEPO.

En août, le personnel de l'Ordre a organisé, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, une séance

d'information sur le processus d'inscription à l'intention des enseignants formés à l'étranger.

En septembre 2023, des représentants de la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle ont rencontré les affiliés des enseignants et les affiliés des directions d'école lors de réunions distinctes. Ces réunions ont permis à la Division de fournir des informations, y compris des données et des tendances, aux affiliés, et aux affiliés de poser des questions ou de faire part de leurs préoccupations concernant les processus de la Division. Ces réunions favorisent le dialogue entre la Division et les affiliés de la profession, et garantissent la transparence des processus de la Division.

Toujours en septembre 2023, le personnel de l'Unité des préoccupations initiales et de l'Unité des enquêtes a effectué des présentations devant les directions d'école et les directions adjointes d'un conseil scolaire de l'est de la province afin de les informer sur la reconnaissance et la prévention de la faute professionnelle. La présentation interactive comprenait des études de cas et mettait l'accent sur les diverses recommandations professionnelles de l'Ordre. Ces présentations favorisent la compréhension du mandat et des processus de l'Ordre, et contribuent à assurer la sécurité de tous les élèves de la province.

L'Unité des tribunaux continue également de faire des présentations sur les processus d'audience devant les étudiants qui terminent leurs études en enseignement et qui assistent de temps à autre à des instances disciplinaires conformément aux exigences de leur programme.

STATISTIQUES

Ressources humaines

Le recrutement se poursuit au fur et à mesure que des postes sont à pourvoir parmi les 204 postes à temps plein prévus dans le budget de 2023. Le nombre total d'employés comprend le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire au 30 septembre 2023.

Services aux postulants et aux membres

Au troisième trimestre de 2023, le Service à la clientèle a aidé 15 318 personnes au moyen de divers moyens de communication. De ce nombre, 10 673 personnes ont reçu de l'aide le jour même où ils ont communiqué avec l'Ordre. Répartition par moyen de communication :

- Appels téléphoniques – 10 198
- Courriels – 4 310
- Fonction de rappel – 350
- Appels sortants priorités – 178
- Comptoir d'accueil – 125
- Médias sociaux – 97
- Séances de sensibilisation – 60

Au troisième trimestre de 2023, le Service à la clientèle a répondu à 10 198 appels. En moyenne, le temps d'attente était d'une minute et 42 secondes, ce qui représente une amélioration significative par rapport aux 31,51 minutes pour la même période en 2022. Le nombre total d'appels abandonnés était de 661 (5 %) pour la période en question, contre 34 % en 2022.

Au début du mois d'août 2023, nous avons lancé la fonction de rappel, et 350 personnes ont choisi de l'utiliser. Cette fonction offre aux appelants la possibilité de rester en ligne et d'attendre qu'un préposé réponde ou d'entrer leur numéro de téléphone pour qu'on les rappelle lorsque ce sera leur tour dans la file d'attente. La fonction de rappel a été bien accueillie par les appelants, qui continuent à en faire l'éloge. Parmi les commentaires, notons les suivants : « Cette fonction fut un véritable soulagement, car j'ai pu retourner en classe et continuer mon travail jusqu'à ce que vous me rappeliez » et « Quelle bonne idée – on m'a rappelé et votre équipe m'a offert un excellent service ».

Les adjoints du Service à la clientèle ont aidé 4 310 personnes par courrier électronique, contre 17 882 au troisième trimestre de 2022. Le volume de courriels reçus a considérablement diminué pour diverses raisons, notamment la refonte du site web de l'Ordre, qui a permis de rediriger les questions reçues par courriel vers notre page FAQ, et la promotion par le Service à la clientèle d'options libre-service, comme le portail de téléversement de documents.

Le personnel du Service à la clientèle a aidé 97 personnes qui avaient envoyé leurs demandes par l'entremise des réseaux sociaux, contre 208 pour la même période en 2022. Nous continuons à observer une réduction significative du nombre de demandes de renseignements sur les réseaux sociaux pour les mêmes raisons que celles citées plus haut, et grâce à une stratégie de communication qui permet de fournir des réponses cohérentes aux questions les plus courantes.

Résultats de la certification, nouveaux membres :

CERTIFICATS DÉLIVRÉS		
Type de certificat	Langue d'enseignement	1 ^{er} juillet-30 sept. 2023 (T3)
Certificat de qualification et d'inscription	Français	89
	Anglais	946
Certificat de qualification et d'inscription temporaire	Français	0
	Anglais	42
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties) (renommé le 30 août 2023, anciennement le «certificat de qualification et d'inscription transitoire»)	Français	13
	Anglais	71
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (créé le 30 août 2023)	Français	0
	Anglais	22
TOTAL		1 183

Le nombre total de certificats délivrés a diminué de 31 % au cours du troisième trimestre de 2023, une baisse attribuable en grande partie aux certificats temporaires. Au total, 599 certificats temporaires ont été délivrés au cours du premier trimestre, et rien que 42 au cours du deuxième. Le certificat temporaire étant une mesure d'urgence introduite en réponse à la pandémie de COVID-19, cette initiative prendra fin le 31 décembre 2023.

DÉLAI MOYEN DE CERTIFICATION PAR TYPE DE POSTULANTS (T3 2023)			
Type de postulants	Juillet 2023	Aout 2023	Septembre 2023
Ontario	Même jour	Même jour	Même jour
Mobilité de la main-d'œuvre	24 jours	30 jours	26 jours
Étranger	162 jours	120 jours	114 jours

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés par l'Ordre et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Pour le troisième trimestre de 2023, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre n'a pas dépassé le délai des 30 jours ouvrables prévu par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées*. Au cours du troisième trimestre de 2023, le délai de certification a continué à diminuer pour les enseignants formés à l'étranger.

CERTIFICATS ACCÉLÉRÉS		
	Langue d'enseignement	1 ^{er} juillet-30 sept. 2023 (T3)
A reçu un certificat de qualification et d'inscription ou a fait convertir un certificat	Français	6
	Anglais	34
TOTAL		40

Le tableau ci-dessus indique le nombre de personnes qui ont reçu un certificat initial ou dont le certificat arrivant à échéance a été converti en certificat permanent.

Statistiques sur les membres

Statut	30 sept. 2023	30 sept. 2022
Membres inactifs	254 014	247 545
Membres en règle	226 174	223 614
Certificats expirés	21 488	21 524
Annulations – Démissions	3 176	3 197
Certificats révoqués	490	463
Certificats annulés	265	265
Suspensions provisoires	89	90
Certificats suspendus	20	20
Total	505 716	500 680

Bibliothèque Margaret-Wilson

Au cours du troisième trimestre de 2023, les membres ont emprunté 9 705 articles, contre 9 142 au cours de la même période de l'année précédente (y compris les livrels). Le personnel de la bibliothèque a interagi avec 478 membres, y compris en personne, par courriel ou par téléphone et via le portail web de l'Ordre.

En juillet, l'Unité des communications a créé une courte vidéo sur la façon de réserver des ressources de la bibliothèque. Ces courtes vidéos sous-titrées répondent à nos normes minimales de conformité à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et sont également utiles aux membres dans leur recherche de ressources pédagogiques.

Normes d'exercice et agrément

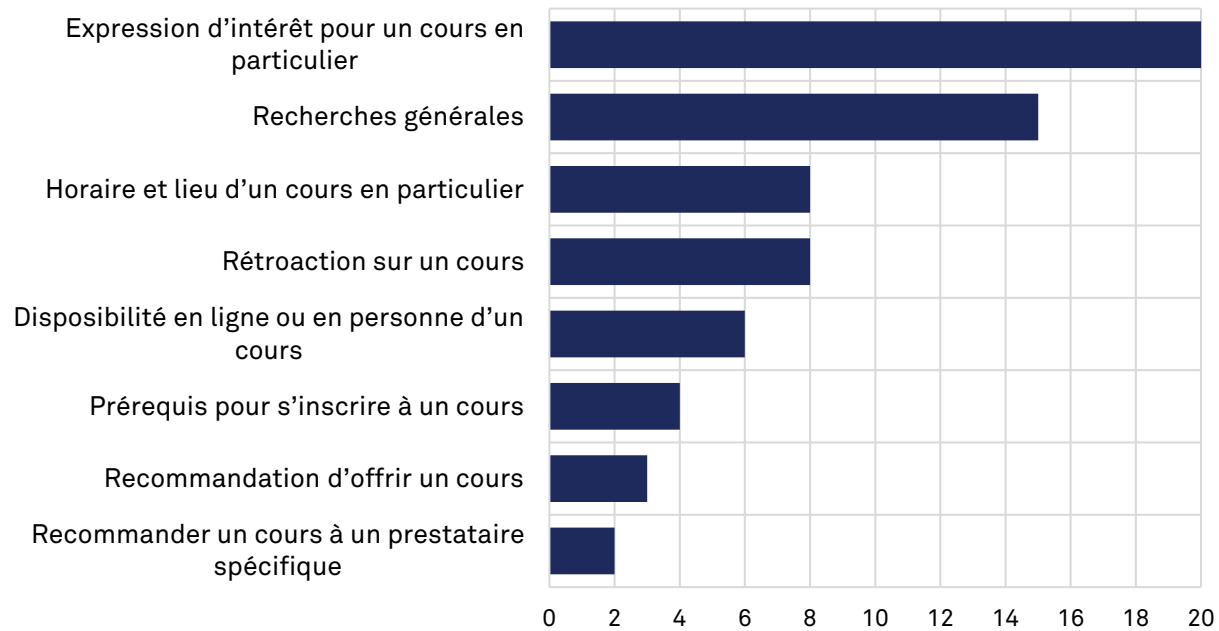
Perfectionnement professionnel

Description	1 ^{er} juillet-30 sept. 2023 (T3)
Agrément : Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	54
Cours agréés	41
Examen de la gouvernance	1
Ébauches de lignes directrices publiées sur le site web	34 (FR : 17, AN : 17)
Lignes directrices définitives publiées sur le site web	8 (FR : 4, AN : 42)

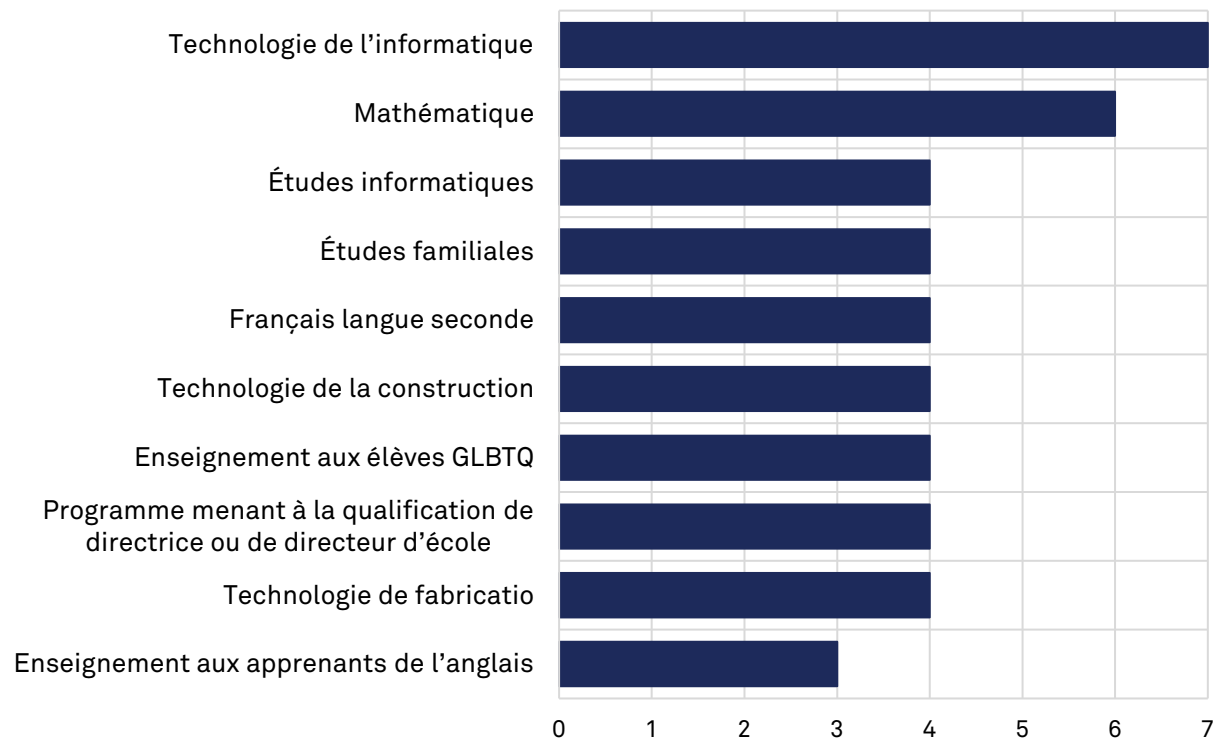
Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

Pour le troisième trimestre de 2023, nous avons reçu 66 demandes (20 en français et 46 en anglais) par l'entremise de notre portail web, comme le montrent les tableaux suivants :

Nature des recherches dans Trouver une QA



Cours menant à une QA les plus recherchés



Décisions d'agrément de programmes de formation initiale à l'enseignement

Article 18 Agrément initial ou Renouvellement de l'agrément	Article 19 Examen d'un ajout à un programme	Article 21 Modification substantielle d'un programme
<p>Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto (OISE)</p> <p>Agrément général accordé au :</p> <ul style="list-style-type: none"> Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior, Junior/Intermediate and Intermediate/Senior divisions, leading to a Master of Teaching degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à une maîtrise en enseignement] Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior divisions, leading to a Master of Arts in Child Study and Education degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à une maîtrise ès arts en études et éducation de l'enfant] <p>Décision rendue le : 10 aout 2023</p>	<p>Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto (OISE)</p> <p>Ajout à un programme, agrément :</p> <ul style="list-style-type: none"> Areas of study in the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Master of Teaching degree or a Master of Arts in Child Study in Education degree [Domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à une maîtrise en enseignement ou à une maîtrise ès arts en études et éducation de l'enfant] <p>Décision rendue le : 10 aout 2023</p>	<p>Queen's University</p> <p>Modification substantielle des programmes, agrément :</p> <ul style="list-style-type: none"> Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation] Concurrent program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree [Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français]

Article 18 Agrément initial ou Renouvellement de l'agrément	Article 19 Examen d'un ajout à un programme	Article 21 Modification substantielle d'un programme
		<p>langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation]</p> <p>Décision rendue le : 10 aout 2023</p> <hr/> <p>Tyndale University Modification substantielle d'un programme, agrément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Junior/Intermediate divisions, including the Primary/Junior divisions with a focus on teaching French as a Second Language, leading to a Bachelor of Education degree <p>[Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation]</p> <p>Décision rendue le : 10 aout 2023</p>

Enquêtes et conduite professionnelle

Nos fonctions relatives aux plaintes et à la discipline sont assurées par la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle, qui comprend trois unités : Préoccupations initiales, Enquêtes et Conduite professionnelle.

Préoccupations initiales

Description	2023 (T3)	2022 (T3)
Origine des nouvelles préoccupations		
- Membres du public	82	58
- — Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant ⁽¹⁾	1	0
- Membres de l'Ordre	13	8
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeurs)	135	118
- Ministre de l'Éducation	0	0

Description	2023 (T3)	2022 (T3)
Total (nouvelles préoccupations)	230	184
- Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales ⁽²⁾	72	56
• Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	14	10
- Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes ⁽²⁾	163	118
- Dossiers actifs	135	72
Programme de fonds pour thérapie et consultations		
- Nouvelles demandes	3	0
- Demandes approuvées	0	0
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	3	1

(1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante.

(2) Les dossiers de l'Unité des préoccupations initiales notés comme «Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales» et «Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes» dans ce tableau peuvent avoir été reçus par l'Ordre dans une période de déclaration précédente. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 150 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. La grande majorité des appels reçus par l'Unité des préoccupations initiales sont résolus le jour même de leur réception.

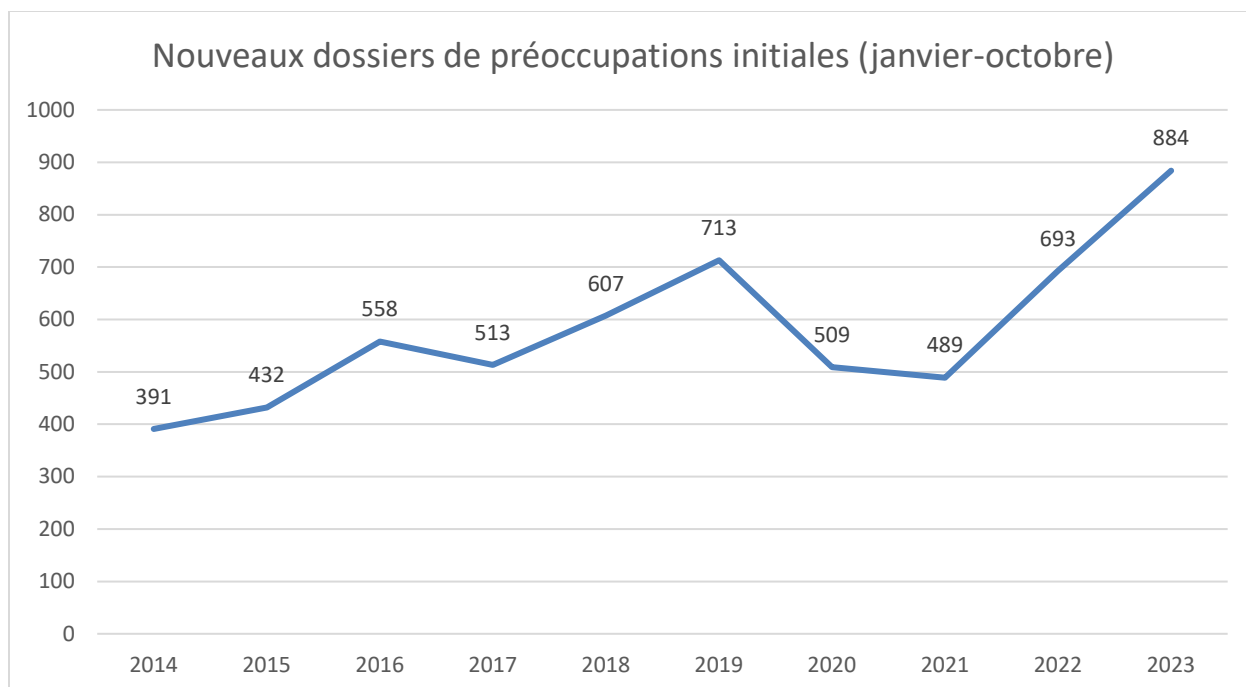
En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 235 préoccupations et avis officiels d'employeurs au cours du troisième trimestre de 2023. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 173

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 14

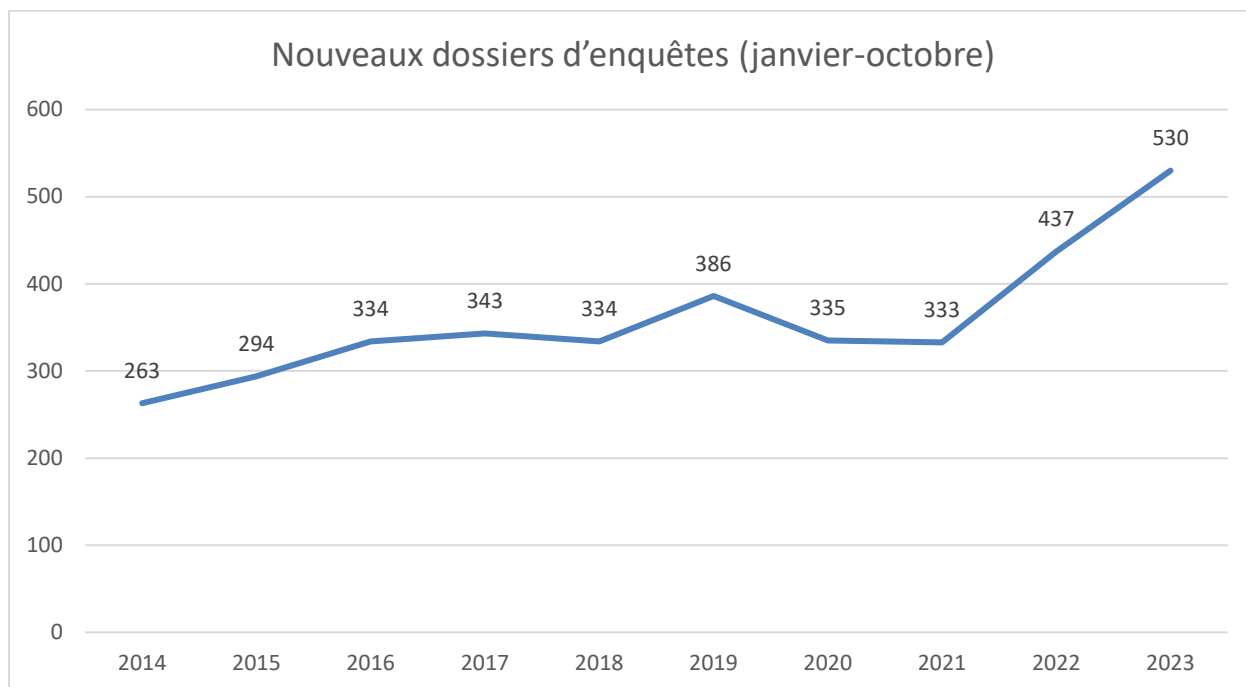
Dossiers traités en plus de 60 jours – 48

Le graphique ci-dessous montre l'augmentation d'année en année du nombre de nouveaux dossiers de préoccupations initiales :



Enquêtes

Le graphique ci-dessous montre l'augmentation d'année en année du nombre de nouveaux dossiers d'enquêtes :



Le tableau suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités d'enquête au cours du troisième trimestre de 2023, par rapport à la même période en 2022.

Affaires classées	1 ^{er} juillet- 30 sept. 2023 (T3)	1 ^{er} juillet- 30 sept. 2022 (T3)
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	7	18
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu du paragraphe 26 (9) – Renvoi direct	0	0
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	0	0
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	8	10
Admonestations par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	2	6
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	2	2
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	7	1
Avis en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) (i)	9	3
Rappels en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) (i)	2	2
Cours d'apprentissage professionnel prescrits en vertu du sous-alinéa 26 (5) d) (ii)	2	s.o.
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	23	16
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	15	17
Engagement à démissionner en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	4	1
Engagement d'ordre médical	3	1
Engagement découlant du processus d'évaluation du rendement en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	0	2
Règlement des plaintes en vertu de l'alinéa 26 (5) d)	40	19
Cours	1	0
Total	125	98

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au troisième trimestre de 2023, 15 dossiers ont été abandonnés ou retirés.

Politique, gouvernance et tribunaux

Appels des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il examine les appels des postulants qui n'ont pas obtenu la certification/le statut de membre de l'Ordre ou qui ont obtenu la certification/le statut de membre avec des conditions ou des restrictions, et prend des décisions à leur sujet.

Entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2023, les sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis trois fois et ont entendu quatre affaires. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au troisième trimestre de 2023 et pour la même période en 2022 :

Appels des inscriptions	1 ^{er} juillet-30 sept. 2023 (T3)	1 ^{er} juillet- 30 sept. 2022 (T3)
Appels reçus	6	8
Décisions rendues	2	5

Tribunaux

Calendrier des audiences

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur notre site web : www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca. Les dates des audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur notre site web, car elles sont présumées être fermées au public.

Décisions du comité de discipline

Voici un résumé des décisions prises lors des 13 audiences disciplinaires conclues au cours du troisième trimestre de 2023. Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

Affaires tranchées par le comité de discipline	1 ^{er} juillet-30 sept. 2023 (T3)
Révocation	6
Suspension	6
Réprimande	1
Annulé – démissionné	0
Conditions ou restrictions	0
Retrait de l'avis d'audience	0
Non coupable	0
Remise en vigueur refusée	0
Remise en vigueur acceptée	0
TOTAL	13

Décisions du comité d'aptitude professionnelle

Aucune audience relative à l'aptitude professionnelle n'a eu lieu au cours du troisième trimestre de 2023.

Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Le nombre de dossiers d'audience ouverts à la fin du troisième trimestre de 2023 (au 30 septembre) pour le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle est résumé ci-dessous :

2023	2022	2021	2020	2019
85	99	176	305	301

Données clés relatives au volume et à la nature des travaux du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle au cours du troisième trimestre de 2023

- Il y avait **85 dossiers d'audience ouverts** à la fin du troisième trimestre de 2023, soit une **baisse de 61 %** par rapport au volume cumulé moyen de dossiers d'audience ouverts à la fin du troisième trimestre des quatre années précédentes (220,3 dossiers).
- Au total, **13 audiences ont été conclues** au troisième trimestre de 2023. Une affaire est considérée comme classée après la conclusion de l'audience et une fois que le sous-comité a rendu sa décision et fourni ses motifs. Cela représente une **baisse de 51 %** par rapport au nombre moyen d'affaires conclues (26,8) au cours du troisième trimestre des quatre années précédentes.
- **21 jours de sous-comité** ont été consacrés à la tenue d'audiences, de séances de délibération ou de conférences préparatoires aux audiences au cours du troisième trimestre de 2023. Le temps consacré à la conduite des travaux des comités de discipline et d'aptitude professionnelle (21 jours) était **inférieur de 34 %** à la moyenne du troisième trimestre des quatre années précédentes (32 jours).
- **6 jours** ont été consacrés au traitement d'affaires de discipline et d'aptitude professionnelle **contestées** (c'est-à-dire des audiences et/ou des motions) au cours du troisième trimestre de 2023. Il s'agit d'une **baisse de 41 %** du nombre de jours d'instances contestées par rapport à la moyenne du troisième trimestre des quatre années précédentes (10,3 jours).
- **13 procédures non contestées** ont été entendues au troisième trimestre de 2023. Il s'agit d'une **baisse de 45 %** du nombre de jours d'instances contestées par rapport à la moyenne du troisième trimestre des quatre années précédentes (23,5 jours).
- **2 conférences préparatoires à l'audience** ont eu lieu au cours du troisième trimestre de 2023. Il s'agit d'une **baisse de 50 %** du nombre de jours d'instances contestées par rapport à la moyenne du troisième trimestre des quatre années précédentes (4 jours).

Analyse

En analysant les données ci-dessus relatives aux audiences, il est important de noter que les données trimestrielles sont fondamentalement limitées, étant donné la période de déclaration relativement courte. Les tendances quinquennales sont prises en compte afin d'établir une base de référence adéquate.

Les données pour le troisième trimestre de 2023 montrent un ralentissement des activités pour les comités de discipline et d'aptitude professionnelle. Le volume est en baisse dans toutes les catégories au cours de ce trimestre. Ces données seront suivies au cours des prochains trimestres afin de déterminer s'il s'agit du début d'une nouvelle tendance, mais cela ne semble pas être le cas lorsque l'on analyse les données depuis le début de l'année.

Les données cumulées depuis le début de l'année (c'est-à-dire au cours des trois premiers trimestres de 2023) correspondent davantage aux tendances récentes. Notamment, le volume d'instances contestées reste exceptionnellement élevé (en hausse de 58 % par rapport aux moyennes des trois premiers trimestres des quatre années précédentes) et le volume d'instances non contestées reste nettement inférieur à la normale (50 % de moins que les moyennes des trois premiers trimestres des quatre années précédentes). Le temps consacré aux travaux des comités de discipline et d'aptitude professionnelle du premier au

troisième trimestre de 2023 est de 11 % plus faible que les moyennes des quatre années précédentes.

De même, il convient de noter que le volume cumulé de dossiers d'audience ouverts a considérablement diminué depuis les sommets atteints en 2019 et en 2020 (> 300 dossiers ouverts) jusqu'à son niveau actuel de 85 à la fin du troisième trimestre de 2023. Des efforts considérables ont été déployés par les équipes des poursuites et des tribunaux au cours des dernières années pour clore un grand nombre de dossiers ouverts dans les délais prévus et pour ramener le volume cumulé à son niveau actuel. Toutefois, compte tenu du volume élevé de plaintes et de dossiers d'enquête (dont une partie sera transmise au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle), on s'attend à ce que le nombre de dossiers d'audience ouverts recommence à augmenter. Cette tendance pourrait être exacerbée si l'augmentation du nombre d'audiences contestées, longues et complexes, se poursuit, car ces dossiers demandent beaucoup plus de temps et de ressources que ceux qui ne sont pas contestés.

Le personnel continuera à suivre de près ces tendances et d'autres encore afin de déterminer si les données du troisième trimestre marquent le début d'une nouvelle tendance dans les tribunaux ou s'il s'agit simplement d'une anomalie (peut-être liée à un retour à des horaires de vacances estivales plus normaux au sortir de la pandémie). Par exemple, une tendance prometteuse semble être que, malgré le nombre très élevé d'affaires soumises au comité d'enquête, le taux de renvoi au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle a récemment été nettement inférieur à celui des années précédentes. Cela est peut-être attribuable aux processus qui permettent au comité d'enquête de résoudre les affaires plus tôt, y compris des processus qui permettent aux membres (dans les cas appropriés) de s'engager à démissionner et à ne jamais plus demander la remise en vigueur de leur certificat (avant tout renvoi au comité de discipline); des dispositions législatives relativement nouvelles qui permettent au comité d'enquête d'ordonner qu'un membre subisse un examen médical indépendant, ce qui peut réduire le nombre de renvois au comité d'aptitude professionnelle; et le nouveau pouvoir du comité d'enquête d'exiger qu'un membre suive un cours d'apprentissage professionnel prescrit. De telles interventions précoces sont souhaitables, car elles permettent en fin de compte de résoudre les affaires plus rapidement, sans sacrifier l'équité ou la protection du public, et tout en conservant les ressources judiciaires couteuses.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureuse de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Linda Lacroix, EAO
Registraire et chef de la direction